ENTRETIEN

ENTRETIEN AVEC BERNARD AUBERT

conseiller municipal au Bourget-du-Lac de 2020 à 2026, délégué aux voiries et espaces verts.

LMEC : *nous sommes intéressés de savoir comment notre commune voisine du Bourget-du-Lac perçoit les sujets qui concernent les deux communes du Bourget-du-Lac et de La Motte-Servolex. Comment est vu l'Éco-hameau des Granges au Bourget-du-Lac ?*

Bernard Aubert : la première chose qu'on peut dire, c'est que ce projet immobilier, très excentré de La Motte-Servolex, à deux pas du Bourget-du-Lac, a été piloté par la commune de La Motte-Servolex sans concertation avec le Bourget-du-Lac et en ignorant les multiples impacts sur notre commune. La vie associative par exemple : nos équipements sont déjà bien occupés, parfois saturés et en tous cas pas dimensionnés pour accueillir un afflux important de demandes d'activités. La scolarisation des enfants (maternelle et primaire) : les enfants du hameau des granges vont être scolarisés à La Motte-Servolex, au Tremblay pour la maternelle et à Lamartine (centre ville) pour le primaire ; la commune du Bourget reçoit bien évidemment des demandes de dérogation à la carte scolaire, qui sont certes refusées mais qui créent une tension bien compréhensible. Les commerces de centre-ville sont directement impactés et cela aurait nécessité une réflexion commune aux deux mairies. Les services à la personne, notamment autour de la santé, n'ont pas été anticipés.
Le second constat qu'on peut poser c'est que ce hameau des Granges a été conçu sans vision globale d'aménagement du territoire, comme on faisait il y a 50 ans. Un gros oubli concerne l'accès et les déplacements : aucun accès sécurisé piétons et vélos via une passerelle au-dessus de la route départementale qui relierait le hameau des Granges à Technolac, une seule sortie pour les véhicules directement sur la route départementale déjà complètement saturée aux heures de pointe, pas d'arrêt de bus au sein du hameau des Granges, une sortie vers la route du Tremblay qui se termine en plein champs, aucun moyen de prendre un bus scolaire au sommet de la montée de Pouly… **bref on se demande comment on peut aujourd'hui faire ce genre de projet sans avoir embarqué le transport dans la réflexion. La sortie piétonne ou cycliste demande à remonter vers le Nord le long de la RD1504, jusqu'aux commerces, par une zone dangereuse, non praticable, et dans le noir total le matin et le soir** (toutes nos demandes de remise en fonction de l'éclairage devant les commerces sont restées lettre morte, et on croise les doigts tous les hivers pour qu'aucun piéton ne soit fauché sur le passage piéton seulement éclairé coté Bourget-du-Lac). Et c'est sans parler du projet de la Zac3 de Technolac qui, s'il était mené à terme, rajouterait une couche de difficultés de circulation sur la route départementale (en plus de ses autres défauts mais ce n'est pas le sujet ici).

LMEC : *justement, qu'en est-il des transports entre nos deux communes ?*

Bernard Aubert : certes il existe 3 lignes 301, 303 et 305 qui passent par les hameaux, plutôt dédiées aux scolaires, ainsi que la ligne 302 pour les salariés de Technolac. Mais regardez les horaires et la faible fréquence de l'offre (4 à 5 bus par jour sur la ligne 302, 2 ou 3 bus par jour pour les lignes 301 et 305) et **vous comprendrez pourquoi de nombreux parents du Bourget-du-Lac passent leur temps à faire des aller-retours en voiture pour leurs ados collégiens et lycéens et pourquoi les salariés de Technolac qui habitent à La Motte-Servolex choisissent dans leur immense majorité la voiture, ou le vélo pour certains. L'offre n'est pas du tout à la hauteur des besoins et surtout aucune ligne dédiée ce qui fait que les bus sont dans les bouchons.** J'ai quand même un petit espoir avec la création récente d'un syndicat mixte des transports pour nos deux agglomérations (Grand Chambéry pour La Motte-Servolex et Grand Lac pour le Bourget-du-Lac) et également l'agglomération Coeur de Savoie. Il s'agit du Symos et c'est une bonne idée. Y aura-t-il la volonté politique et les moyens mis sur la table pour améliorer significativement l'offre de transport ? L'avenir le dira.

Bulletin publié et diffusé par La Motte Éco-Citoyenne, association loi 1901 (RNA : W732011341) -226 rue Général Dunoyer, 73290 Motte-Servolex. Imprimé par Easyflyer, Av. de la Pomme de Pin, 45590 Saint-Cyr-en-Val. Ne pas jeter sur la voie publique.

nous suivre ou bien nous rejoindre, scannez le QR code.
lmec@mailo.com
www.la-motte-servolex-ecocitoyenne.fr/



LA MOTTE ÉCO-CITOYENNE

BULLETIN D'INFORMATION

NOVEMBRE 2026

N° 2

Édito



Motteraines et motterains,

Pour ce second numéro, nous voulions rappeler l'échéance citoyenne à venir (élection présidentielle). L'engagement commence au bureau de vote. Agir pour l'environnement, c'est trier ses déchets, repenser ses mobilités, soutenir les circuits courts et s'investir dans la vie locale. Mais c'est aussi, et avant tout, s'exprimer dans l'isoloir.

Il y a 6 mois maintenant vous votiez pour décider de l'avenir de votre commune et dans 6 mois vous serez de nouveau appelés à voter pour décider de l'avenir du pays. À l'heure des flux continus et des petites phrases, le débat démocratique a tendance à se réduire à des formats de trente secondes. Pourtant, on ne choisit pas un avenir collectif sur un coup d'éclat ou une vidéo bien montée sur TikTok.

La démocratie éclairée exige un temps plus long : celui de lire les programmes, de comparer les mesures concrètes, d'interroger la faisabilité des engagements et d'identifier les projets qui correspondent véritablement à nos valeurs. Sortons des oppositions systématiques pour renouer avec un dialogue constructif. Chacun porte sa vision du monde : discutons-en posément pour nourrir nos réflexions communes.

Au final, l'essentiel est que chaque vote soit éclairé. L'abstention n'est pas un refuge, c'est laisser à d'autres le choix de décider à notre place. Pour faire entendre ce choix, un préalable s'impose : être inscrit sur les listes électorales de sa commune. La démarche est rapide — réalisable directement sur Service-Public.fr ou au guichet de votre mairie. Ne tardez pas à vérifier votre situation pour être au rendez-vous des prochains scrutins.

L'avenir du pays ne doit pas se faire sans chacun.e d'entre nous. Informons-nous, débattons et votons.

DANS CET ESPRIT, NOUS VOUS INVITONS À UNE RÉUNION PUBLIQUE SOUS LA FORME D'UNE CONFÉRENCE GESTICULÉE AVEC ATELIERS PARTICIPATIFS, LE MARDI 1ER DÉCEMBRE 2026 DE 19H30 À 21H30 AVEC POUR SUJET : CANICULES ET SÈCHERESSES À LA MOTTE-SERVOLEX, ET SI ON S'Y PRÉPARAIT ? À LA SALLE BELLEVARDE, HALLE DIDIER PARPILLON.

LE BUREAU DE LA MOTTE ÉCO-CITOYENNE

RENAUD DUMOUCHEL Président
CHRISTINE CRUMIÈRE Secrétaire
OLIVIER CHAUMONTET Trésorier

VOS ÉLUS




Depuis le début du mandat, nous avons eu à cœur de porter votre voix au sein du conseil municipal. À travers nos interventions lors des six derniers conseils municipaux, nous avons défendu les sujets qui comptent pour notre commune avec une conviction : être une opposition utile, présente et engagée au service des habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS

Élections du maire et des adjoints lors desquelles nous nous sommes abstenus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL

Désignation des délégués du conseil municipal pour laquelle nous nous sommes abstenus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI

Une augmentation des tarifs des services publics pour l'année 2026-2027 était proposée, concernant notamment les services périscolaires, la programmation culturelle et l'école de musique. Nous avons proposé de maintenir les tarifs actuels, dans un contexte international incertain qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, d'autant que la situation budgétaire confortable de la commune, présentée lors du même conseil, ne rendait pas cette hausse nécessaire. Cette proposition a été refusée par la majorité.

Nous avons également proposé d'indexer les tarifs du périscolaire et de l'école de musique sur les revenus ce que la majorité a indiqué être en cours d'étude. Nous veillerons à ce que cette proposition soit bien appliquée dans le futur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN

Le conseil concernait les élections sénatoriales. La Motte-Servolex comptant plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux ont pris part au vote pour désigner deux candidats. Nous avons souhaité mettre en place une démarche la plus démocratique possible pour ce vote en donnant la parole aux membres de l'association La Motte Éco-Citoyenne ayant constitué notre liste aux dernières élections municipales. Le choix collectif s'est porté sur Gwenaëlle Hergott et Guillaume Desrues, pour lesquels nous avons voté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET

La fin de l'année scolaire a été marquée par plusieurs vagues de chaleur d'une précocité et intensité inédites. Nous avons questionné le conseil sur les actions envisagées par la mairie pour anticiper ces épisodes de chaleur susceptibles de survenir en mai et en juin dans les écoles lors de l'année scolaire 2026-2027, et ainsi éviter de recourir à des solutions d'urgences mises en œuvre par les parents d'élèves ou les employés du périscolaire.

La réponse de la majorité nous a semblé insuffisante car les mesures mises en œuvre cette année reposaient sur le niveau d'alerte canicule de Météo France et non sur le ressenti réel des usagers des établissements scolaires. Certaines des propositions faites étaient d'ailleurs irréalistes en termes de moyens disponibles pour les mettre en œuvre.

Nous serons vigilants au printemps 2027 et reparlerons de ce sujet en amont afin que les élèves des écoles de la commune puissent évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons également interpellé la majorité sur les solutions de mobilité douce pour les habitants de l'Éco-hameau des Granges. Soucieux de la qualité de vie dans ce nouveau quartier, nous estimons que la solution retenue (voie mode doux le long de la RD et plateau surélevé) ne répond pas pleinement aux besoins des habitants. Vous pouvez retrouver plus de détails sur ce sujet dans la rubrique « Zoom » de ce bulletin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE :

Nous avons interpellé la majorité sur le renouvellement du label « Territoire engagé pour la nature » que nous jugeons difficilement conciliable avec le projet porté par la mairie d'urbaniser 21ha de terres agricoles sur Technolac, ce qui provoquera la destruction d'individus de 63 espèces animales protégées présentes sur la ZAC 3. Nous estimons que notre responsabilité est de préserver aujourd'hui les terres dont les générations futures auront besoin demain.

Vous pouvez retrouver plus de détails sur le projet ZAC 3 dans la rubrique « Zoom » de notre précédent bulletin, disponible sur notre site internet.

Lien vers les PV des conseils municipaux



ZOOM

L' ÉCO-HAMEAU DES GRANGES, ÉCO VRAIMENT ?

Vous avez sûrement entendu parlé de ce nouveau quartier motterain, vous y vivez peut-être. Très excentré, à l'extrême nord de la commune, il est plus proche du Bourget-du-Lac que du centre-ville de La Motte-Servolex et son seul accès par la route se fait par la RD 1504. Si ce n'est déjà fait, allez vous y promener et le découvrir, rencontrer de nouveaux riverains. En effet, six bâtiments sont déjà partiellement habités et les ambitions de ce vaste projet ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes des premiers arrivants. Nous sommes allés à leur rencontre et leurs témoignages sont édifiants. Ils sont globalement plutôt satisfaits de leur nouveau cadre de vie (malgré quelques remarques sur l'isolation phonique limite dans les immeubles neufs de l'OPAC, de l'eau dans les garages souterrains entre autres...).

MAIS LA NON PRISE EN COMPTE DES MOBILITÉS, LE MANQUE D'ANTICIPATION MANIFESTE À CE SUJET EST LE POINT NOIR, LE PROBLÈME N°1, UN COMBLE POUR UN ÉCO-HAMEAU :

- inexistence d'offre de transport en commun sur place (20mn minimum à pied pour rejoindre la ligne de bus A dans Technolac, desservant Chambéry et pas La Motte-Servolex...) ;
- rien n'est encore prévu ou si peu pour encourager la mobilité douce (vélo, piéton). Une piste cyclable oui, du Éco-hameau jusqu'à la RD, mais bloquée avant le carrefour par un bloc de béton, et après... RIEN. Longer ou traverser la route et ses 9000 véhicules journaliers est un vrai parcours du combattant et un danger permanent ;
- aucune solution de transport n'est proposée pour les enfants scolarisés à l'école Lamartine, à l'école du Tremblay, au collège George Sand ou autres établissements ;
- l'insertion routière sur la RD1504 est dangereuse et problématique, notamment aux heures de pointe, pas d'aménagement du carrefour et visibilité réduite.

CONSÉQUENCES :

- un fort sentiment d'isolement, notamment chez les personnes âgées et/ou seules, chez les personnes non véhiculées ;
- multiplicités des trajets journaliers en voiture (travail, école, collège, courses, RDV médicaux et autres...).
- des personnes habituées au vélo y ont renoncé du fait du danger et ont repris la voiture ;
- voitures indispensables et donc sur-utilisées entraînant déjà des tensions pour le parking notamment de proximité, qu'en sera-t-il lorsque les 550 logements annoncés seront tous terminés, avec 1200 habitants sur le site ?

Un chemin piéton a été aménagé pour rejoindre la route du Tremblay, mais impraticable à vélo ou avec une poussette du fait des marches, et surtout zéro transport en commun là-haut... donc pour quelle finalité ? Une portion de piste cyclable sécurisée est également prévue le long de la RD sur une centaine de mètres en allant vers le nord avec un plateau surélevé pour traverser (comme au niveau de la Panière) mais ce projet est non satisfaisant car reste très dangereux et non approprié pour et/ou avec des enfants

POURTANT DES SOLUTIONS EXISTENT !

- une passerelle vélos/piétons au-dessus de la RD pour en sécuriser la traversée et accéder à la piste cyclable, au site de Technolac, ou pour aller vers le lac de manière apaisée ;
- étudier et mettre en place une ligne de bus régulière et scolaire entre La Motte-Servolex et Le Bourget-du-Lac passant par la route du Tremblay et la côte de Pouli ;
- aller à la rencontre des habitants de l'Éco-hameau, remettre à l'ordre du jour les conseils de hameaux, de quartiers, pour une réelle écoute des ressentis, des attentes, des besoins de chacun ;
- instaurer une vraie concertation et coordination avec la municipalité du Bourget-du-Lac du fait de sa proximité (écoles, déchetteries, associations...).

Nous relaierons et appuierons ces propositions et toutes celles dont vous voudrez bien nous faire part auprès de la municipalité afin qu'aucun.e motterain.ne ne sente oublié.e
(Infos de contact en dernière page de ce bulletin).